

Achat d'occasion en mauvais état

Par gladgyver, le 06/07/2011 à 23:13

Bonjour,

j'ai acheté une piscine d'occasion et le vendeur m'a certifié qu'elle était en très bon état lors du montage, je me suis aperçu qu'elle était percée de 2 trous et après avoir commencé le remplissage, elle fuyait en dessous.

quel recours ai-je?

merci de votre réponse

Par pat76, le 07/07/2011 à 19:30

Bonjour

Vendeur professionnel ou particulier?

Par gladgyver, le 07/07/2011 à 19:55

vendeur particulier

Par alterego, le 08/07/2011 à 03:34

Bonjour	
Certification orale probablement. Entre particuliers aucun recours.	
Cordialement	